

VERDYS® GOLD



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

VERDYS® GOLD est un herbicide combinant une action foliaire et systémique sur les adventices présentes lors de l'application.

Grâce à sa composition contenant un adjuvant d'origine végétale, il est rapidement absorbé par les parties vertes des plantes.

Le **glyphosate** : pénètre par contact les parties vertes des plantes. Systémique, il migre rapidement vers les organes souterrains de réserve. Il agit en perturbant la synthèse d'acides aminés. Il est très actif sur les espèces graminées et efficace sur dicotylédones.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

ADVENTICES ANNUELLES - BISANNUELLES	DOSE
Amaranthe, Amброisie à feuille d'armoise, Carotte sauvage, Chénopodes, Chondrille, Coquelicots, Digitale sanguine, Erigéron du Canada, Erigéron floribunda, Erodium, Fumeterres, Gaillet gratteron, Géraniums, Morelle, Paturin annuel, Plantain majeur, Ray Gras d'Italie, Sétaire, Stellaire intermédiaire, Véroniques.	5 L/ha
ADVENTICES VIVACES	DOSE
Achillée millefeuille, Chardons, Chiendents, Grande Ortie, Epilobe à tige carrée, Laiterons, Liserons, Mauve, Millepertuis perforé, Pissenlit des champs, Plantains, Potentille rampante, Ray Gras Anglais, Séneçon du Cap, Renoncule rampante, Rumex, Sorgho d'Alep, Trèfles.	8 L/ha

VERDYS® GOLD est efficace sur un grand nombre de plantes graminées et dicotylédones, annuelles, pluriannuelles ou vivaces.

Cet herbicide agit uniquement sur les plantes levées au moment du traitement, leur destruction intervient dans un délai généralement compris entre 15 jours et 2 mois. Les stades de plus grande sensibilité correspondent à des plantes en croissance active.

Dans le cas d'une utilisation pour dévitalisation des broussailles, appliquer VERDYS® GOLD en période de sève descendante (automne). Ne pas traiter en période de reproduction des oiseaux.

VERDYS® GOLD est efficace sur la plupart des espèces semi-ligneuses (Clématite, Ronce) et ligneuses.

QUAND APPLIQUER

Désherbage du printemps à l'automne

VERDYS® GOLD peut être appliqué de **février à novembre** :

- en période de végétation active
- avant sénescence et en absence de rosée

USAGES	DOSES
Allées PJT, Cimetières, Voies de communication, Désherbage Total	5 L/ha* : herbes annuelles et bisannuelles 8 L/ha* par taches pour herbes vivaces
Dévitalisation des broussailles	12 L/ha par taches

*selon la végétation à détruire, voir tableau d'efficacité.

Pour l'ensemble des usages, quel que soit le nombre d'application, ne pas dépasser la dose totale annuelle de glyphosate (en équivalent acide) de 2880 g/ha/an en zone perméable et de 1500 g/ha en zone imperméable (équivalent pour une surface colonisée à hauteur de 10%, à une possibilité de 5 traitements maximum par an).
Avis du JORF du 8/10/2004

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 X5 L



● Optimum ● Possible

FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSES HOMOLOGUÉES

- Désherbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières et voies de communication. Désherbage Total des voies ferrées et sites industriels.
- 5 L/ha pour herbes annuelles et bisannuelles
- 8 L/ha par taches pour herbes vivaces
- Dévitalisation des broussailles : 12 L/ha par taches
- A.M.M. N° 2090116 – DRE : 6H DT et séchage complet de la zone pour PJT – ZNT aqua : 5 m

COMPOSITION

360 g/L de Glyphosate (sel d'isopropylamine)

FORMULATION

Concentré soluble (SL)

PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

Large spectre d'efficacité sur graminées et dicotylédones

ADJUVANT D'ORIGINE VÉGÉTALE

Facilite l'absorption par les parties vertes des plantes

FACILITÉ D'EMPLOI

Possibilité d'utilisation de février à novembre

SÉCURITÉ D'UTILISATION

Action uniquement foliaire, pas d'action racinaire

VERDYS® GOLD

COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de VERDYS® GOLD. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat), sur sol perméable, légèrement humide pour un bon positionnement du produit dans la couche superficielle du sol. Ne pas toucher les parties vertes des plantes à préserver (*l'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée*).

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épancher l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange, chargement et d'application.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares ...

Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.

Traiter seulement par temps calme, sans vent et à une température comprise entre 5°C et 25°C à l'ombre.

Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.

Délai de rentrée : DT : 6 heures - PJT : temps de séchage complet de la zone traitée.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phytoallude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.

MENTIONS LÉGALES

AMM 2090116 - Sans classement.

EUH 401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

SPe1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone tampon de 5 mètres par rapport masse d'eau de surface.

SPe7 : Ne pas appliquer pendant la période de reproduction des oiseaux lors de la dévitalisation des broussailles.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

NUT2-2019 – Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel.
VERDYS® GOLD marque déposée Albaugh UK Ltd Fabrication Albaugh Europe Sarl.. Zonebleu® Marque déposée groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes – France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels

 Nufarm
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.